

LE MONDE 28/01/22

Bac 2022 : les épreuves de spécialité reportées au mois de mai en raison du Covid-19

Le ministère de l'éducation nationale a annoncé vendredi 28 janvier ce report, en raison de la situation sanitaire en France, après concertation avec les syndicats des personnels et les représentants de parents et d'élèves.

Le Monde avec AFP

Publié le 28 janvier 2022 à 08h55 - Mis à jour le 28 janvier 2022 à 18h18

Temps de Lecture 3 min.

Pandémie de Covid-19 oblige, les épreuves de spécialité du bac, prévues du 14 au 16 mars, ont été reportées aux 11, 12 et 13 mai, a annoncé le ministère de l'éducation nationale, après une concertation avec les syndicats des personnels et les représentants de parents et d'élèves, vendredi 28 janvier à la mi-journée.

Le ministre de l'éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, avait accepté ces discussions, demandées par plusieurs organisations, [lors de la journée de mobilisation du 13 janvier](#).

Ces épreuves écrites, qui concernent les deux spécialités choisies par les lycéens en terminale, sont nées de [la réforme du baccalauréat](#). Elles comptent pour 32 % de la note finale de cet examen. Elles n'ont encore jamais été organisées, en raison de la crise sanitaire.

« La situation actuelle a des conséquences non seulement sur l'organisation même des examens, mais aussi et surtout sur les conditions de préparation des candidats. De fait, compte tenu des nombreuses et successives absences pour maladie, les élèves se trouvent dans des situations très différentes en termes de préparation. Maintenir les épreuves inchangées au mois de mars aurait donc conduit à des ruptures d'égalité entre candidats selon les territoires ou les situations personnelles. »

Plus de choix de sujets

Le report a été décidé « afin de préserver l'égalité de traitement entre les candidats et de permettre à chacun de préparer sereinement ces épreuves », écrit encore le ministère, qui précise que les épreuves d'« évaluation des capacités expérimentales » se dérouleront dans les jours qui suivront les nouvelles dates d'examen.

Des aménagements ont été apportés : si le programme des épreuves reste inchangé, « tous les sujets seront aménagés de façon à ce que chacun, selon sa spécialité, puisse disposer d'un choix de questions ou d'exercices », tandis que « les épreuves propres à l'attestation de niveau de langue sont annulées, à titre exceptionnel, pour cette année ». « Les deux jours précédant les épreuves seront consacrés, dans les établissements, aux révisions des examens, les élèves de terminale n'ayant que leurs cours de spécialité », rapporte le ministère.

S'agissant de la voie professionnelle, « compte tenu de la situation sanitaire et de ses conséquences sur l'organisation des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP), la durée de celles-ci sera réduite de deux semaines », précise le communiqué. « Cette mesure permettra en outre aux candidats de consacrer plus de temps à la préparation des épreuves, qui conserveront le même format et le même programme. »

Moins de textes pour l'oral de français

Pour ce qui est de l'éducation physique et sportive, « les contrôles en cours de formation, habituellement au nombre de trois, pourront être ramenés à deux lorsque les conséquences de la

situation sanitaire sur la disponibilité des installations ou la préparation des élèves le justifieront », explique le ministère. « Les calendriers spécifiques des épreuves des candidats individuels, fixés au niveau académique, seront adaptés afin de tenir compte de cette situation », a par ailleurs fait savoir le ministère.

Enfin, concernant l'épreuve orale de français en 1^{re} générale et technologique, « le nombre de textes à présenter à l'oral sera réduit à seize en voie générale et à neuf en voie technologique ».

L'annonce de ce report a été bien reçue par les syndicats. « Il y a une forme de soulagement (...), parce que ce report va nous permettre de gagner du temps pour préparer sereinement les épreuves avec nos élèves », s'est réjouie Sophie Vénéitay, secrétaire générale du SNES-FSU. « C'est une satisfaction d'avoir été entendus », a renchéri Stéphane Crochet, secrétaire général du SE-UNSA. Catherine Nave-Bekhti, du SGEN-CFDT, est satisfaite « que le ministère prenne enfin vraiment en compte l'impact de l'épidémie sur la scolarité des lycéens ».

Déception des lycéens

Du côté des lycéens, en revanche, la déception est largement au rendez-vous : ce changement de calendrier empêchera notamment que ces notes soient prises en compte dans la plate-forme d'admission post-bac Parcoursup.

« En lieu et place des notes obtenues par les candidats aux épreuves écrites de spécialité, seront remontées dans la procédure d'orientation (...) les moyennes obtenues par les candidats dans ces enseignements sur les trois trimestres de la classe de 1^{re} et les deux premiers trimestres de la classe terminale », a annoncé le ministère.

« On trouve ça regrettable que les épreuves de spécialité ne comptent pas dans Parcoursup », a réagi Ruben Carius, président de l'organisation Les Lycéens !.

Pour la Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public, cette décision est « navrante ». « On s'inquiète pour Parcoursup, sur les conséquences de la non-prise en compte des épreuves de spécialité, sur l'orientation, parce que le contrôle continu, ce n'est pas la même chose », a déclaré son vice-président, Laurent Zameczkowski.